



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Communiqué de presse
29 juillet 2021

INVESTISSEMENTS D'AVENIR : LE GOUVERNEMENT LANCE L'APPEL À MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT « DIGITALISATION ET DÉCARBONATION DU TRANSPORT FERROVIAIRE »

Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué chargé des Transports, Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie, et Guillaume Boudy, secrétaire général pour l'investissement ont annoncé l'ouverture de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Digitalisation et Décarbonation du Transport Ferroviaire » dans le cadre de la stratégie d'accélération « Digitalisation et Décarbonation des Mobilités » du 4ème programme d'investissements d'avenir (PIA4) financés par France Relance. Cet AMI porte sur 3 thématiques d'investissements prioritaires : le train léger, le réseau ferroviaire digitalisé et le fret ferroviaire automatisé.

Ces 3 thématiques ont en effet été identifiées comme prioritaires lors de l'élaboration de la stratégie d'accélération « Digitalisation et Décarbonation des mobilités », pour accélérer le développement du transport ferroviaire du futur, pour atteindre les objectifs d'augmentation de sa part modale en complémentarité avec les autres modes de transport. La stratégie d'accélération, qui sera publiée prochainement, prévoit un soutien dirigé vers l'innovation dans les transports, dont un montant pouvant aller jusqu'à 250 millions d'euros pour son volet ferroviaire.

Le développement du train léger doit permettre de proposer des solutions adaptées pour l'exploitation et le renouveau des petites lignes ferroviaires, qui participent à la cohésion des territoires, en lien avec le plan d'action gouvernemental en faveur des lignes de desserte fine du territoire de février 2020. Des trains plus légers, moins coûteux, des éléments de voies et de signalisation frugaux, doivent permettre de créer un cercle vertueux : baisser les coûts, développer l'offre de transport en augmentant le nombre de trains, attirer plus de voyageurs, et ainsi améliorer l'équation économique de ces lignes.

La digitalisation du réseau ferroviaire, en particulier via le futur standard ERTMS niveau 3, va permettre d'améliorer et d'augmenter la circulation des trains sur une même infrastructure, en tirant pleinement parti de la connectivité, du positionnement précis des trains, de la centralisation des données et des commandes du réseau. Accélérer le développement de ces technologies via une phase d'expérimentation pilote, intégrant l'ensemble des briques technologiques, est essentiel pour faire entrer notre réseau ferroviaire dans l'ère digitale et assurer sa compétitivité future.

Le développement du fret ferroviaire automatisé enfin, doit contribuer à l'objectif de doublement de la part modale du fret ferroviaire d'ici 2030. Grâce à une digitalisation accrue de l'exploitation, des triages, du couplage des wagons ou encore des locomotives, le fret ferroviaire peut augmenter le domaine de pertinence économique du transport par wagon isolé, au service de la desserte fine de nos territoires industriels.

Cet appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'accélération « Digitalisation et Décarbonation des Mobilités » du 4ème programme d'investissements

COMMUNIQUE DE PRESSE | INVESTISSEMENTS D'AVENIR :
LANCEMENT D'UN APPEL À PROJETS « DIGITALISATION ET
DÉCARBONATION DU TRANSPORT FERROVIAIRE »



d'avenir (PIA4), et plus particulièrement dans ses axes « Concevoir le ferroviaire de demain et optimiser son exploitation » et « Optimiser, sécuriser et décarboner les transports massifiés et les interfaces multimodales ». Cette stratégie vise à accélérer la transition vers une mobilité décarbonée et à développer et diversifier l'offre de mobilité, sûre, résiliente et accessible à tous, notamment en s'appuyant sur la digitalisation et l'automatisation.

Plus précisément, cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse en premier lieu aux entreprises de toutes tailles, seules ou en consortium porteuses de solutions innovantes. Les collectivités, en leur qualité de terrain d'expérimentation ou d'autorité organisatrice de transport sont également invitées à contribuer au succès de cet AMI. Les projets pourront notamment porter sur le développement de briques technologiques, de démonstrateurs territoriaux ou de projets pilotes intégrant des briques innovantes, permettant de valider la pertinence technico-économique de la solution en usage représentatif.

Les priorités du présent AMI s'inscrivent en cohérence avec les dispositions de l'avenant au contrat de filière ferroviaire signé le 9 juillet 2021 par Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée en charge de l'Industrie, et Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué en charge des transports. En outre, les projets déjà déposés dans le cadre de l'AMI CORIFER et relevant des priorités du présent AMI seront redirigés vers le présent AMI sans qu'il ne soit nécessaire de déposer un nouveau dossier. Des compléments pourront le cas échéant être demandés aux porteurs de projets.

Barbara Pompili : « *Le train a un rôle important à jouer pour répondre au défi climatique. L'objectif du gouvernement est d'offrir une alternative attractive et efficace aux autres modes de transport, tant pour les passagers que pour les marchandises.*

Dans le prolongement des 4,7 Mds€ consacrés par France Relance au secteur ferroviaire, qui vont permettre d'améliorer la qualité du réseau ferroviaire, de réinvestir dans les lignes de desserte fine du territoire et de renforcer la part modale du fret ferroviaire, France Relance donne aujourd'hui un coup d'accélérateur à l'innovation dans le secteur. Cet appel à manifestation d'intérêt vise à développer de nouveaux matériels roulants et favoriser la digitalisation du ferroviaire, contribuant ainsi à la reconquête attendue. »

Jean-Baptiste Djebbari : « *Grâce à ce premier appel à manifestation d'intérêt, les trains de demain s'inventent dès aujourd'hui : des trains plus légers pour nos petites lignes, des trains plus nombreux et plus réguliers grâce à la digitalisation du réseau, et des trains de marchandises plus compétitifs grâce à la digitalisation du fret. »*

Agnès Pannier-Runacher : « *Je salue le lancement de cet appel à manifestation d'intérêt. Il participe pleinement à la dynamique renforcée pour le soutien à l'innovation dans le ferroviaire, avec le lancement du CORIFER et la signature de l'avenant au contrat de filière le 9 juillet dernier, plaçant l'innovation et la cohésion au cœur des enjeux de la filière conformément à l'esprit de France Relance. »*

Calendrier : Deux vagues de sélection sont programmées :

- Clôture intermédiaire : 24/09/2021
- Clôture finale : 30/11/2021

Le cahier des charges est accessible sur la plateforme sur le site de l'ADEME :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210728/ami-ddf2021-164>

Contacts presse :

Ministère de la Transition Ecologique

01 40 81 78 31

secretariat.communication@ecologie.gouv.fr

Ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des Transports

01 40 41 77 57

secretariat.beyret@transports.gouv.fr

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher

01 53 18 44 38 – presse@industrie.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement :

presse.sgpi@pm.gouv.fr - 01 42 75 64 58

ADEME

01 58 47 81 28

sybile.morel@ademe.fr | france.pele@ademe.fr

A propos du Programme d'investissements d'avenir (PIA)

Engagé depuis 10 ans et piloté par le Secrétariat général pour l'investissement auprès du Premier ministre, le PIA finance des projets innovants, contribuant à la transformation du pays, à une croissance durable et à la création des emplois de demain. De l'émergence d'une idée jusqu'à la diffusion d'un produit ou service nouveau, le PIA soutient tout le cycle de vie de l'innovation, entre secteurs publics et privés, aux côtés de partenaires économiques, académiques, territoriaux et européens. Ces investissements reposent sur une doctrine exigeante, des procédures sélectives ouvertes, et des principes de cofinancement ou de retours sur investissement pour l'Etat. Le quatrième PIA (PIA4) est doté de 20 Md€ d'engagements sur la période 2021-2025, dont 11 Md€ contribueront à soutenir des projets innovants dans le cadre du plan France Relance. Le PIA continuera d'accompagner dans la durée l'innovation, sous toutes ses formes, pour que notre pays renforce ses positions dans des secteurs d'avenir, au service de la compétitivité, de la transition écologique, et de l'indépendance de notre économie et de nos organisations. »

Plus d'informations sur : [@SGPI_avenir](http://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi)

A propos de l'ADEME

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

www.ademe.fr @ademe